



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## Point 5 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

Septième session

Rome, 15-23 mai 1997

DEPENSES ACTUELLES CONSACREES AUX RESSOURCES  
PHYTOGENETIQUES

*Paragraphes*

Introduction	1 - 5
Questions à soumettre à la Commission	6 - 11
Lignes de conduite possibles	12 - 18
Action attendue de la Commission	19

*Page*

Annexe 1	Plan d'une éventuelle enquête sur les dépenses actuelles consacrées aux activités relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	7
----------	---	---

---

## DEPENSES ACTUELLES CONSACREES AUX RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

---

### Introduction

1. Dans le cadre du processus préparatoire de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques, le Secrétariat a examiné les dépenses actuelles engagées par les gouvernements et les institutions multilatérales pour les activités et programmes d'utilisation et de conservation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, conformément aux recommandations formulées par la Commission à sa sixième session (juin 1995).<sup>1</sup> A sa deuxième session extraordinaire (avril 1996), la Commission avait "réaffirmé la nécessité de recueillir des données complètes et de procéder à une analyse des dépenses actuellement faites aux niveaux national, bilatéral et multilatéral aux fins de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et elle avait demandé aux pays de fournir les informations disponibles au Secrétariat. Elle avait également demandé à ce dernier de mettre à sa disposition, avant la Conférence de Leipzig, les informations dont il disposerait."<sup>2</sup> Le Secrétariat a donc présenté un document d'information sur *les dépenses courantes affectées à la conservation et à l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>3</sup> à la Conférence technique internationale.

2. Cependant, comme il était indiqué dans ce document, l'étude a montré que la disponibilité et la qualité des informations présentaient un certain nombre de limites. Ainsi, seuls 37 des 154 pays concernés ont fourni des renseignements sur leurs dépenses nationales, et parmi ceux-ci, près de la moitié appartenaient à une même région; les 37 états de dépenses variaient aussi sensiblement au point de vue du type d'activité concerné.<sup>4</sup>

3. La Conférence technique internationale a donc demandé que "l'analyse des renseignements concernant les activités relatives aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, et par le biais de toutes les sources de financement, soit élargie sous les auspices de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cette activité devrait permettre d'utiliser les fonds de façon plus rationnelle et aider les organisations nationales, multilatérales, régionales et bilatérales à élaborer des programmes efficaces. Il devrait s'agir d'un processus continu de suivi qui ne devrait pas être considéré comme une condition préalable au financement".<sup>5</sup>

4. Après la Conférence technique internationale, un seul pays a fourni au Secrétariat un complément d'information sur les dépenses qu'il consacrait aux activités relatives aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

5. Le présent document commence par identifier quelques questions qui doivent être examinées avant que l'on prenne des dispositions pour réunir des informations supplémentaires, puis présente un certain nombre d'actions consécutives possibles.

---

<sup>1</sup> CPGR/6/95/Rep. par. 66.

<sup>2</sup> CGRFA-Ex2/96/Rep. par. 19.

<sup>3</sup> ITCPR/96/INF/1.

<sup>4</sup> Les résultats de l'étude sont examinés plus à fond dans le *Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde*.

<sup>5</sup> ITCPR/96/REP. par 28.

### Questions à soumettre à la Commission

6. La Commission souhaitera peut être indiquer dans quelle mesure les données doivent être détaillées, ainsi que la périodicité nécessaire de la collecte de celles-ci, compte tenu des usages possibles qu'elle souhaiterait faire de ces données. Elle souhaitera peut-être aussi examiner les modalités d'harmonisation de la présentation des données fournies par les Etats sur les dépenses engagées dans le domaine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture avec les autres données communiquées et les modalités de corrélation entre les données réunies et les activités prioritaires du *Plan d'action mondial*, et d'autres dépenses consacrées à la diversité agrobiologique et à l'agriculture. *Quelle serait la portée de la collecte de données?*

7. On aura probablement besoin de renseignements à la fois sur les dépenses intérieures et sur les flux financiers internationaux, ces derniers englobant les financements bilatéraux et multilatéraux et les transferts par le biais d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. (Voir *Annexe 1* pour un schéma possible d'une enquête sur ces diverses sources). Pour que toutes les données pertinentes soient recueillies, elles devraient provenir à la fois des donateurs et des pays bénéficiaires. Pour compléter ces données, on demanderait que soient réunies les informations dont disposent actuellement la FAO et d'autres organes régionaux et internationaux compétents, notamment les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. Cela serait relativement simple, mais exclurait les informations sur les dépenses au plan national. Une stratégie supplémentaire visant à limiter les données nécessaires consisterait à demander des informations sur l'aide publique au développement (APD) et autres flux internationaux seulement, aux donateurs bilatéraux et multilatéraux plutôt qu'aux pays bénéficiaires.<sup>6</sup>

*Quel est le degré nécessaire d'exhaustivité des données?*

8. Selon leur degré d'exhaustivité et de précision, les données à réunir demanderont plus ou moins de temps et auront des coûts plus ou moins élevés, que ce soit pour le Secrétariat ou pour les pays. Plus la précision requise est grande, plus les données nécessiteront de temps et de dépenses supplémentaires, et cet effort ne serait justifié que dans la mesure où les gouvernements ont besoin d'une précision accrue. De surcroît, il serait long et difficile de réunir des données exhaustives, précises et comparables, essentiellement du fait des très grandes différences entre les données dont les pays disposent dans leurs systèmes de comptabilité nationale. La Commission pourra toutefois estimer qu'elle n'a pas besoin d'une grande précision, et qu'un ensemble de données moins "fines", qui pourraient alors être obtenues en étendant la première enquête, suffira.

*Avec quelle périodicité aura-t-on besoin des données?*

9. Selon les objectifs de la Commission, une seule mise à jour des dépenses communiquées à la Conférence technique internationale pourrait suffire.<sup>7</sup> Par ailleurs, la Commission souhaitera peut-être une série régulière de rapports sur les dépenses mondiales dans le domaine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui nécessiterait un engagement institutionnel permanent de la FAO, éventuellement lié au suivi de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* et à la publication périodique du *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde*. En examinant la périodicité de la communication de données, il faudrait tenir compte des obligations de communication de données qu'ont les pays à l'égard d'autres organisations multilatérales.

<sup>6</sup> Les flux intergouvernementaux d'aide publique au développement (APD) sont relativement faciles à retrouver du fait qu'ils font intervenir relativement peu d'instances, notamment les organisations multilatérales, les banques de développement, les organismes d'aide et les gouvernements. Il est en revanche plus difficile de mesurer les flux non gouvernementaux tels que l'aide au développement fournie par des fondations et par des organisations non gouvernementales, ainsi que les prêts et investissements du secteur privé. Cependant, ces fonds non gouvernementaux sont importants, ils peuvent souvent dépasser les flux intergouvernementaux.

<sup>7</sup> ITCPR/96/INF/1.

*Quelle est la corrélation entre les données et les autres programmes de communication des dépenses?*

10. Les pays se sont engagés à faire rapport sur diverses questions concernant les dépenses consacrées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein d'autres instances, par exemple à la Convention sur la diversité biologique, au titre de l'Article 26.<sup>8</sup> Pour l'élaboration de procédures efficaces d'établissement de rapports, les gouvernements souhaiteront probablement coordonner l'établissement de rapports et la présentation de ceux-ci.<sup>9</sup> Pour cela, il faudra peut-être harmoniser la communication de données sur les dépenses consacrées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment celles concernant la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*, avec l'état des dépenses consacrées à la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique, et d'autres programmes et plans nationaux ou internationaux. Bon nombre des indicateurs financiers en jeu sont analogues dans les divers processus. Il est aussi à noter que les vingt activités prioritaires du *Plan d'action mondial* concernent directement les stratégies, plans et programmes nationaux demandés à l'Article 6 de la Convention. De surcroît, la Décision III/11 de la troisième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique "encourage les Parties à élaborer des stratégies, programmes et plans nationaux qui devraient, entre autres, être axés sur .... les éléments clefs du *Plan d'action mondial*". L'harmonisation et la coordination des engagements internationaux et la structure des systèmes de comptabilité nationale nécessiteront l'adoption de mesures, à la fois par les organes internationaux et par les ministères nationaux. (Dans ce contexte, voir par. 39 du document CGRFA-7/97/3).

*Quelle est la corrélation exacte entre les dépenses nationales et le Plan d'action mondial?*

11. De nombreux gouvernements réunissent et gèrent déjà des séries de données statistiques qui peuvent être directement ou indirectement liées aux dépenses consacrées à la conservation et à l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'étude entreprise lors du processus préparatoire de la Conférence technique internationale montre bien que certains gouvernements peuvent, à l'heure actuelle, n'être en mesure de fournir que des dépenses non ventilées consacrées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tandis que d'autres peuvent être à même de ventiler les dépenses, afin de distinguer, par exemple, les dépenses consacrées à la conservation *ex situ* et *in situ*, à la sélection végétale et aux biotechnologies. Il est cependant probable que la plupart des gouvernements devraient revoir leur dispositif national comptable, afin d'être en mesure de classer en catégories et de comptabiliser aisément les dépenses nationales pour chacune des vingt activités prioritaires du *Plan d'action mondial*. Si ces opérations étaient entreprises au Plan national, il serait probablement utile que les données ainsi obtenues soient utilisées pour suivre la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*.

#### Lignes de conduite possibles

12. La Commission souhaitera peut-être envisager une ou plusieurs des lignes de conduite possibles suivantes:

- a) réaliser une enquête sur les dépenses,
- b) préparer des monographies nationales, afin de fournir des évaluations approfondies des dépenses consacrées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,
- c) accueillir une réunion d'un groupe d'experts chargé d'examiner et de mettre au point des procédures de comptabilisation des dépenses nationales, régionales et internationales consacrées à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,

<sup>8</sup> ... "Chaque partie contractante ... présente à la Conférences des Parties un rapport sur les dispositions qu'elle a adoptées pour appliquer la Convention et la mesure dans laquelle elles ont permis d'assurer la réalisation des objectifs qui y sont énoncés".

<sup>9</sup> En général, la relation entre les données sur la conservation de la diversité biologique et la recherche-développement agronomique doit être approfondie, et la collecte de ces données mieux coordonnée.

- d) conduire des ateliers régionaux à l'intérieur des gouvernements, consacrés à l'élaboration de procédures harmonisées de communication des données,
- e) collaborer avec les conventions et commissions pertinentes, afin d'élaborer des procédures comptables propres aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin de compléter les procédures comptables pour la diversité biologique en général.

*Action a): Enquête sur les dépenses*

13. Si nécessaire, le Secrétariat pourrait réaliser une deuxième évaluation des dépenses nationales consacrées à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, comme celle qui avait été faite pour la Conférence technique internationale, afin d'obtenir des estimations approximatives des dépenses. Les pays pourraient maintenant être invités à faire rapport dans le contexte des activités prioritaires du *Plan d'action mondial*. Ou bien, le Secrétariat pourrait entreprendre un programme d'enquêtes plus approfondies, qui devrait probablement être entrepris pays par pays, en étroite collaboration avec les autorités nationales. Ce programme nécessiterait davantage de temps et il faudrait mobiliser des ressources extrabudgétaires.

*Action b): Monographies nationales*

14. Plusieurs pays pourraient être choisis pour une analyse approfondie des dépenses consacrées aux activités relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il pourrait s'agir à la fois de pays développés et de pays en développement. D'autres pays pourraient ensuite être étudiés à tour de rôle. Ce processus d'acquisition de données par des monographies nationales pourrait aider à élaborer des mécanismes comptables spécifiques pour les activités relatives aux ressources phytogénétiques, compte tenu des dépenses consacrées à d'autres activités concernant la diversité biologique. Il aiderait également à coordonner, dans la mesure du possible, les systèmes nationaux de recueil et de communications de données. Il supposerait la mobilisation de ressources considérables, à la fois aux plans national et international.

*Action c): Réunion d'un groupe d'experts chargé d'établir des paramètres pour l'établissement des rapports*

15. L'enquête entreprise pour la Conférence technique internationale a montré qu'il y a des conceptions nationales très différentes des éléments constitutifs des activités relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, débouchant souvent sur des données non comparables. Pour résoudre ce problème, la FAO pourrait être invitée à réunir un groupe d'experts chargé d'identifier et d'arrêter des paramètres pour l'établissement des futurs rapports, et une série restreinte commune de postes de dépenses ou d'indicateurs à prendre en compte. Des ressources extrabudgétaires seraient nécessaires.

*Action d): Ateliers régionaux sur l'élaboration de procédures harmonisées de communication des données*

16. La FAO pourrait organiser une série d'ateliers sur la communication des données à l'intention des points focaux nationaux pour la communication de données sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les ateliers seraient axés sur le renforcement de la capacité de quantification des dépenses nationales consacrées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de manière à favoriser la prise de décision nationale, ainsi que la communication des états de dépenses. Ce programme de formation pourrait permettre de créer la capacité de communiquer des données sur la série commune restreinte de postes de dépenses ou d'indicateurs. Des ressources extrabudgétaires seraient nécessaires.

*Action e): Collaboration avec d'autres instances intergouvernementales*

17. Comme il a été noté, divers organes, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Commission du développement durable et la Convention sur la lutte contre la désertification, sont en train d'élaborer des procédures comptables pour la communication des dépenses dans des domaines concernant ou intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. De nombreux organes, notamment des organismes internationaux et nationaux chefs de file, des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales oeuvrent actuellement à l'élaboration et à la mise à l'épreuve de ces procédures. Cette collaboration pourrait donc favoriser la synergie et aider à rationaliser la communication de données, si l'on organisait une série de réunions de haut niveau regroupant l'ensemble des parties intéressées, s'appuyant sur des compétences techniques, afin d'harmoniser les procédures comptables et de convenir des responsabilités de collecte des données. Des ressources extrabudgétaires seraient nécessaires.

*Association de ces diverses actions possibles*

18. La Commission souhaitera peut-être envisager la possibilité de mettre à jour l'enquête effectuée pour la Conférence technique internationale (par. 13 et *Annexe 1*), éventuellement dans le contexte de la publication périodique du *Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde* et du suivi de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*. Elle souhaitera peut-être aussi réexaminer le bien-fondé de la mise en oeuvre simultanée de plusieurs autres actions possibles indiquées. Par exemple, les actions c) et d) seraient plus efficaces si elles étaient exécutées ensemble. Un grand programme visant à élaborer une analyse exhaustive, précise et régulière des dépenses actuelles consacrées aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture serait une vaste entreprise, qui supposerait probablement la mise en oeuvre de plusieurs, si ce n'est de la totalité, des éléments énumérés plus haut.<sup>10</sup> En outre, ce programme d'enquête aurait des incidences importantes au point de vue des coûts.

**Action attendue de la Commission**

19. La Commission est invitée à donner des indications au Secrétariat sur la façon de procéder pour étoffer l'analyse des dépenses actuelles, conformément aux décisions de la Conférence technique internationale.

<sup>10</sup> La FAO a mené une étude sur la capacité de recherche agronomique en Afrique. Ce projet et d'autres études analogues ont élaboré un certain nombre de méthodologies permettant d'estimer les dépenses globales consacrées à l'agriculture. Ces efforts pourraient être réexaminés afin que l'on voie s'ils peuvent contribuer à l'élaboration d'un plan en vue d'un effort international cohérent de collecte de données sur les dépenses consacrées aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

## ANNEXE 1

**PLAN D'UNE EVENTUELLE ENQUETE SUR LES DEPENSES ACTUELLES  
CONSACREES AUX ACTIVITES RELATIVES AUX RESSOURCES PHYTOGENETIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1. Une enquête sur les dépenses actuelles consacrées à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pourrait englober les éléments énumérés ci-après. Le principal objectif de l'enquête serait de caractériser les activités et les dépenses correspondantes engagées pour chaque activité prioritaire du *Plan d'action mondial*.
2. Pour chaque activité prioritaire, les informations suivantes pourraient être demandées à chaque pays:
  - dépenses totales engagées à l'intérieur du pays
  - descriptions succinctes des activités, programmes et projets
  - indication des sources de financement:
    - gouvernement
    - aide publique au développement ou autres sources étrangères
      - multilatérales
      - bilatérales
      - privées
    - intérieures, privées ou non gouvernementales
      - secteur privé
      - organisations non gouvernementales
    - agents d'exécution
      - institution gouvernementale
      - institution étrangère
      - organisations non gouvernementales ou secteur privé
3. Pour les pays donateurs, les informations suivantes sur chaque domaine d'activité seraient également demandées:
  - aide étrangère ou internationale totale fournie
  - brève description des activités, programmes et projets
  - indication du type de financement:
    - gouvernement
    - aide publique au développement ou autre aide publique
      - par le biais de filières multilatérales
      - par le biais de filières bilatérales
      - par le biais de filières privées ou non gouvernementales
  - pays/organisations internationales bénéficiaires